Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_203-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 55
Date de la convocation : vendredi 23 octobre 2026
Délibération n° : DCM_2026_203
Matière 5.7.8

Le jeudi 29 octobre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55)

Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Joris Raflegeau Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau,

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aurélie Boumard, Nathalie Grasset, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Caroline Airiau	Amélie Bernard Le Goff
Philippe Bâcle	Antoine Babin
Adrien d'Hostel	Nicolas Bahuaud
Laurence Huet Andriot	Jean-François Ouvard
Vanessa Illan	Véronique Richard
Jean-Dominique Sorin	Delphine Chateigner
Sandrine Villette	Elisabeth Amiot

Secrétaire de séance : Patrice Gautier

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_203-DE

Présentation du rapport de Mauges Communauté sur le prix et la qualité des services Déchets au titre de l'année 2025

Pièces jointes :
N°1 : Projet de délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté en date du 21 octobre 2026
N°2 : Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public Déchets

Rapporteur : Eric Chouteau, Conseiller délégué aux à la Voirie, aux Espaces publics et à l'Aménagement des Centres-bourgs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article D.224-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de Mauges Communauté, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a présenté à son assemblée délibérante le 21 octobre 2026 :

- Le rapport annuel du service public Déchets pour l'exercice 2025.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique des communes membres de l'EPCI, au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus, au plus tard dans les neuf mois de l'exercice qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport comporte les indicateurs techniques et financiers relatifs à l'activité de ce service pour l'année 2025. Cela concerne la collecte des ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchetteries, les lieux de traitement etc…

Indicateurs techniques :

- Ordures ménagères résiduelles : 10581 tonnes collectées – 86.5 kilos par habitant
- Collecte sélective : 12 626 tonnes collectées – 103.2 kilos par habitant
- Déchèteries : 26 752 tonnes collectées – 219 kilos par habitant

Indicateurs financiers :
Coût aidé du service 89.5€ HT par habitant dont

- Ordures ménagères 37.9€ HT par habitant
- Collecte sélective 15.4€ HT par habitant
- Déchèteries 35.3€ HT par habitant

Le coût aidé issu de la méthode analytique compta-coût correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers de ce service, notamment pour une mise en ligne sur le site internet de la Collectivité.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5,

VU le rapport et ses annexes, joints à la présente délibération,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 08 octobre 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_203-DE

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service Déchets, au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

COMMUNE DE SEVREMOINE
Maine-et-Loire

Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
30 oct. 2026